



100% agriCOPAMO

n°1
juillet 2017



Appel à projets remobilisation des friches

À noter

Date limite de dépôt de demande de financement
31 août 2017

Le dépôt du dossier doit se faire **avant** les travaux de défrichement.

Huit communes sur la COPAMO sont particulièrement concernées par la déprise agricole : Chassagny, Mornant, Orliénas, Rontalon, Saint-Andéol-le-Château, Saint-Maurice-sur-Dargoire, Soucieu-en-Jarrest et Taluyers.

353 hectares de friches ont été cartographiés en 2014 sur ces 8 communes.

La COPAMO souhaite encourager les propriétaires et agriculteurs à remettre en culture ces friches. Pour cela, un appel à projet a été lancé sur tout le territoire de la COPAMO incitant les agriculteurs intéressés par la remise en culture de

friches à contacter les propriétaires et à signer un bail rural pour exploiter ces parcelles abandonnées.

Une aide de 340€/hectare est proposée aux propriétaires et une aide comprise entre 200€/hectare et 800€/hectare à l'agriculteur en fonction du degré d'enfrichement.

[Télécharger l'appel à projet](#)

Renseignement:

service aménagement de la COPAMO 04 78 44 98 52

La nature comme partenaire

Dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires, des kits « biodiversité » ont été réalisés par l'association Arthropologia.

Très intéressée par cette action innovante, la COPAMO a participé au financement de cet outil de reconnaissance des auxiliaires de culture.

6 agriculteurs ont reçu une loupe binoculaire, des boîtes loupes, des fiches techniques... **pour connaître les insectes ravageurs et les auxiliaires et favoriser la biodiversité sur leurs parcelles pour protéger leurs cultures.**

Des panneaux d'information permettront quant à eux de sensibiliser les consommateurs et les autres agriculteurs à l'intérêt de la démarche et pourquoi pas aller plus loin.



[En savoir plus](#)

**Les 3 et 4 avril dernier
avait lieu la collecte des
plastiques agricoles
usagés.**

Chaque année la COPAMO organise cette collecte en partenariat avec l'organisme Adivalor sur les communes de Saint Laurent d'Agy et Saint Didier sous Riverie - Chabanière. Films de serre, films d'ensilage, d'enrubannage et de paillage, ficelles et filets balles rondes sont collectés pour être recyclés.

120 agriculteurs ont apporté des films plastiques qui seront recyclés en sacs poubelles et des ficelles qui deviendront des raccords pour l'irrigation...

Les plastiques non recyclés comme le p17, les bâches tissées ... seront utilisés comme combustible de substitution alimentant les fours d'une cimenterie.

Nouveauté 2017 : la COPAMO a collecté séparément cette année les filets paragrêles pour qu'ils soient recyclés en mobilier urbain. La COPAMO remercie le Gaec de la Rosée du matin et les services techniques de la commune de Chabanière- Saint-Didier-sous-Riverie pour leur aide précieuse durant la collecte.

73 tonnes de plastiques agricoles usagés collectés par la COPAMO en 2017: un record !



Photos © A.D.I.VALOR



Rendez-vous en 2018 pour la 16eme collecte sur le Pays Mornantais !

Attention à l'ambroisie !

Des conseils pour lutter contre l'ambroisie en milieu agricole sur www.ambroisie.info



Photo © stadelpeter - Fotolia.com

A la fin de l'été, les pollens d'ambroisie peuvent provoquer des allergies gênantes voire graves.

L'ambroisie envahissante et dangereuse pour la santé **doit être éliminée** avant le démarrage de sa floraison à la mi-juillet et avant le 1er août comme l'indique l'arrêté préfectoral n° 2000-3261.

http://www.ambroisie.info/docs/Arrete_Ambroisie_DDASS_69.pdf

Cette plante est extrêmement résistante et s'adapte à tous les sols! Elle ne craint pas la sécheresse et ses graines restent viables plus de 10 ans dans le sol. Selon les années, elle peut engendrer des baisses de rendements des cultures entre 20 et 70% !

Il est donc primordial de l'éliminer au bon moment.

La charte de l'agri-citoyen

Parce que de nouveaux habitants arrivent chaque jour sur la COPAMO pour sa qualité de vie et afin de rappeler les principes du vivre ensemble, la charte de l'agri-citoyen a été rééditée et distribuée aux habitants avec l'Aqueduc au printemps 2017.

[Télécharger la charte](#)

Bienvenue en Pays Mornantais



Vous avez choisi de résider sur ce territoire, ou vous vous apprêtez à le découvrir... Il a su conserver son authenticité grâce au travail des agriculteurs. Leur activité économique garantit, sur l'ensemble des Coteaux et des Monts du Lyonnais, la culture de produits agricoles de qualité et le maintien d'un

cadre de vie privilégié. Cette utilisation agricole du sol a façonné à travers les générations un paysage de tradition (arboriculture, viticulture, maraîchage et élevage) et permet, aujourd'hui encore, de conserver un juste équilibre entre nature, culture et urbanisation.

Vivre ensemble ...

Respecter avec nous quelques règles simples d'agri-citoyenneté, c'est contribuer à la conservation de notre qualité de vie sur ce territoire et faciliter les conditions de travail de nos voisins exploitants agricoles.

durable, agriculture raisonnée, agriculture biologique, actions agro-environnementales, gestion des déchets agricoles).

Et les sentiers balisés, c'est fait pour les vaches !?



Des agriculteurs engagent également un effort, en concertation avec les collectivités, afin de mieux adapter leurs pratiques à l'environnement local et entretenir ainsi un bon voisinage (contrat d'agriculture

1 Respecter le fruit du travail de l'agriculteur

En ne cueillant pas de fruits dans les vergers (car il s'agit bien de vol), nous prenons conscience du travail des agriculteurs, nous participons à la pérennité de l'économie agricole locale. Des points de vente directe de produits agricoles et des marchés de détail sont à notre disposition à proximité.



2 Rester sur les chemins publics et balisés...

Les champs, les prés, les vergers, les vignes et les terres agricoles composent notre environnement familial. Ces espaces de production sont ouverts mais pourtant privés.

Il existe en Pays Mornantais plus de 500 Km d'itinéraires balisés. Pourquoi ne pas en profiter ?

L'Office de Tourisme des Balcons du Lyonnais vous propose un grand choix de topo-guides.



3 Apprendre à cultiver les petits tracas générés par les travaux agricoles

Quelques réalités de la vie à la campagne se composent ainsi : odeurs lors des épandages de fumier, bruits des machines agricoles, moissons en soirées, chant du coq !!! Tous ces petits désagréments sont pourtant nécessaires pour que les agriculteurs puissent nous offrir le meilleur de leurs produits !



4 Ne pas prendre de risques inutiles pour doubler...

Par contre, nous en profitons pour apprécier la variété d'un paysage dont l'avenir passe aussi par nous.



Pour nous joindre

COPAMO / Service Aménagement
Tél : 04 78 44 73 83

Communauté de communes du Pays Mornantais
50, avenue du Pays Mornantais
CS 40107 - 69440 Mornant
Tél : 04 78 44 14 39 / Fax : 04 78 44 08 80
copamo@cc-paysmornantais.fr